

2017

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT



Les tarifs des services urbains eau et assainissement sont votés annuellement par le conseil métropolitain. Les recettes qui découlent de ces tarifs à l'usager permettent d'assurer l'équilibre des budgets annexes concernés. L'ensemble des tarifs présentés dans ce catalogue ont fait l'objet d'une délibération du Conseil de Nantes Métropole lors de sa séance du 16 décembre 2016. Les différents tarifs sont donnés hors taxes. Le taux de T.V.A. appliqué sera le taux en vigueur à la date de la facturation.

Tarifs eau potable et assainissement (redevances)

I - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU

> A - Part fixe - Tarifs des abonnements¹

Calibre du compteur	Tarifs en € HT
Ø 0 à 25 mm	49,55 €
Ø 30 à 40 mm	291,55 €
Ø 50 à 60 mm	1 085,96 €
Ø 80 mm	2 377,92 €
Ø100 mm et plus	5 779,56 €

> B - Part variable - Tarifs au m3 d'eau potable

Tarif en € HT par m3
0,9991 €

II - COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Facturier	Commune	Tarif en € HT par m3
Nantes Métropole (Opérateur public)	Carquefou	1,2339 €
	La Chapelle-sur-Erdre	1,2339 €
	Mauves-sur-Loire	1,2339 €
	Nantes	1,2339 €
	Orvault	1,2339 €
	Saint-Herblain	1,2339 €
	Sainte-Luce-sur-Loire	1,2339 €
	Saint-Sébastien-sur-Loire	1,2339 €
	Thouaré-sur-Loire	1,2339 €
Compagnie des Eaux et de l'Ozone (C.E.O.)	Bouaye	1,2339 €
	Bouguenais	1,2339 €
	Brains	1,2339 €
	Couëron	1,2339 €
	Indre	1,2339 €
	La Montagne	1,2339 €
	Le Pellerin	1,2339 €
	Les Sorinières	1,2339 €
	Rezé	1,2339 €
	Saint-Aignan de Grandlieu	1,2339 €

¹ sauf abonnements incendie liés à un usage principal d'habitation avec un risque courant

	Saint-Jean de Boiseau	1,2339 €
	Saint-Léger-les-Vignes	1,2339 €
	Sautron	1,2339 €
	Vertou	1,2339 €
	Basse Goulaine	1,2339 €
S.A.U.R.	Sucé-sur-Erdre (58 %)	0,7157 €
	Treillières (58 %)	0,7157 €

Pour 2017, le prix de l'eau potabilisée et assainie sur le territoire de Nantes Métropole s'élève à 3,36 € TTC/m³ (taxes, redevances et abonnement compris, sur la base d'une facture de 120 m³). Pour un abonné consommant 120 m³ par an, cela représente une facture de 403,38 € TTC.

Branchement eau potable

Les opérateurs qui gèrent la distribution et l'exploitation du réseau d'eau potable effectuent les branchements au réseau d'eau potable. Un tarif spécifique unique pour l'ensemble des opérateurs est applicable à cette prestation. Ces coûts correspondent aux coûts de revient réels pour Nantes Métropole et incluent les frais liés aux véhicules, matériels, ressources humaines et de gestion nécessaires à la réalisation de la prestation. Les tarifs applicables au 1er janvier 2017 sont présentés dans le bordereau de prix suivant.

Numéro	Intitulé	Quantité	Prix unitaire en € HT
A	FORFAIT BRANCHEMENT		
	<p>Ce prix comprend le terrassement en tous terrains pour une couverture de 1 mètre ou éventuellement le fonçage, pour une longueur de 7 mètres mesurées à partir de l'axe de la chaussée. Pour les rues canalisées de chaque côté, cette longueur est mesurée à partir de la canalisation. Ce prix comprend également la fourniture et la pose des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La prise en charge avec collier fonte revêtu époxy, collerette intérieure en caoutchouc et le robinet d'arrêt sous bouche à clé complète. - Le tuyau en PE 80 PN 16 bars - Le grillage avertisseur de couleur bleue muni de fil métallique détectable. - Le robinet d'arrêt avant compteur. - Le clapet anti pollution équipé de 2 purges. - La pose du compteur le même jour - Le remblaiement, le compactage de la tranchée - La réfection provisoire et définitive éventuelle (sauf pavage et revêtements spéciaux) - L'évacuation des déblais. <p>Les rétablissements de chaussée seront réalisés suivant les prescriptions du règlement de voirie.</p>		
A1	Branchement DN 20 mm tuyau 19/25 mm sous chaussée revêtue	l'unité	1 642,45 €
A2	Branchement DN 25 mm tuyau 26/32 mm sous chaussée revêtue	l'unité	1 796,96 €
A4	Branchement DN 40 mm tuyau 41/50 mm sous chaussée revêtue	l'unité	2 035,26 €
A5	Branchement DN 20 mm tuyau 19/25 mm sous chaussée non revêtue	l'unité	1 229,06 €
A6	Branchement DN 25 mm tuyau 26/32 mm sous chaussée non revêtue	l'unité	1 359,90 €
A8	Branchement DN 40 mm tuyau 41/50 mm sous chaussée non revêtue	l'unité	1 606,79 €
B	Linéaire de branchement supplémentaire		
	<p>Ce prix s'applique sur la fourniture, le terrassement et la pose de tuyau de branchement au delà de la longueur forfaitaire de 7 mètres, il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le terrassement en tous terrains - Le tuyau en PE 80 PN 16 bars - Le grillage avertisseur de couleur bleue muni de fil métallique détectable. - Le remblaiement, le compactage de la tranchée 		

	- La réfection provisoire et définitive éventuelle (sauf pavage et revêtements spéciaux) - L'évacuation des déblais Les rétablissements de chaussée seront réalisés suivant les prescriptions du règlement de voirie.		
B1	Tuyau de branchement DN 20 mm tuyau 19/25 mm sous chaussée revêtue	ml	35,73 €
B2	Tuyau de branchement DN 25 mm tuyau 26/32 mm sous chaussée revêtue	ml	39,23 €
B3	Tuyau de branchement DN 30 mm tuyau 33/40 mm sous chaussée revêtue	ml	41,47 €
B4	Tuyau de branchement DN 40 mm tuyau 41/50 mm sous chaussée revêtue	ml	43,13 €
B5	Tuyau de branchement DN 20 mm tuyau 19/25 mm sous chaussée non revêtue	ml	28,35 €
B6	Tuyau de branchement DN 25 mm tuyau 26/32 mm sous chaussée non revêtue	ml	32,51 €
B7	Tuyau de branchement DN 30 mm tuyau 33/40 mm sous chaussée non revêtue	ml	33,63 €
B8	Tuyau de branchement DN 40 mm tuyau 41/50 mm sous chaussée non revêtue	ml	35,73 €
C	Réfection spéciale		
C1	Réfection en pavé (m2)	m2	104,73 €
C2	Réfection en pavé collé(m2)	m2	338,84 €
C3	Réfection en asphalte (m2)	m2	87,49 €
C4	Réfection en enrobé de couleur (m2)	m2	117,06 €
D	Regard à compteur		
	Ce prix comprend la fourniture et la pose d'un :		
D1	Regard à compteur en polypropylène forme rectangulaire y compris le rail support (branchement DN20 et 25)	l'unité	113,26 €
D2	Regard à compteur en polypropylène forme rectangulaire y compris le rail support (branchement DN30 et 40)	l'unité	246,10 €
D3	Regard incongelable forme carrée pour compteur intégré	l'unité	271,07 €
D4	Regard type borne de façade	l'unité	431,26 €
E	Pièces de fontainerie		
	Ce prix comprend la fourniture, la pose et non le déplacement de :		
E1	Col de cygne	l'unité	61,61 €
E2	Bouche d'arrosage	l'unité	73,93 €
E3	Nourrice pour 2 compteurs équipée de RAC verrouillables et de clapets anti-pollution supplémentaires	l'unité	110,89 €
E4	Nourrice pour 3 compteurs équipée de RAC verrouillables et de clapets anti-pollution supplémentaires	l'unité	178,66 €
E5	Nourrice pour 4 compteurs équipée de RAC verrouillables et de clapets anti-pollution supplémentaires	l'unité	221,79 €
E6	Nourrice pour 5 compteurs équipée de RAC verrouillables et de clapets anti-pollution supplémentaires	l'unité	246,44 €
E7	Nourrice pour 6 compteurs équipée de RAC verrouillables et de clapets anti-pollution supplémentaires	l'unité	308,04 €
F	FORFAIT MODIFICATION DE BRANCHEMENT		
	Ce prix comprend le terrassement en tous terrains pour une couverture de 1 mètre		

	<p>et une longueur de 2 ml. Ce prix comprend également la fourniture et la pose des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le tuyau en PE 80 PN 16 bars - Le grillage avertisseur de couleur bleue muni de fil métallique détectable. - Le robinet d'arrêt avant compteur. - Le clapet anti pollution équipé de 2 purges. - Les pièces de raccordement - Le raccordement sur l'installation privée - Le remblaiement, le compactage de la tranchée - La réfection provisoire et définitive éventuelle (sauf pavage et revêtements spéciaux) - L'évacuation des déblais <p>Les rétablissements de chaussée seront réalisés suivant les prescriptions du règlement de voirie.</p>		
F1	Branchement DN 20 mm tuyau 19/25 et 26/32 mm	l'unité	715,08 €
F2	Branchement DN 25 mm tuyau 26/32 mm	l'unité	744,00 €
F4	Branchement DN 40 mm tuyau 41/50 mm	l'unité	749,84 €
G	DIVERS		
G1	Pose de compteur =< DN 40 seule	l'unité	44,36 €
G2	Changement de Compteur DN 15 pour choc ou gel	l'unité	80,09 €
G3	Changement de Compteur DN 20 pour choc ou gel	l'unité	86,25 €
G4	Changement de Compteur DN 30 pour choc ou gel	l'unité	197,15 €
G5	Changement de Compteur DN 40 pour choc ou gel	l'unité	308,04 €
G6	Module radio pour relevé de compteur seule	l'unité	61,61 €
G7	Module radio pour relevé de compteur fourniture et pose	l'unité	92,41 €
G8	Expertise de compteur par test 2 débits simples de 1,5 à 10 m3/h sur banc agréé	l'unité	134,56 €
G9	Expertise de compteur par test 2 débits triplés de 1,5 à 10 m3/h sur banc agréé	l'unité	306,14 €

Branchement eaux usées

Les travaux de raccordement au réseau d'eaux usées sont assurés par Nantes Métropole ou les opérateurs en charge de la collecte des eaux usées. Un tarif unique spécifique à ces travaux est appliqué dans le cas d'un premier branchement. Il correspond à un montant plafonné. A partir du second branchement eaux usées réalisé sur la même parcelle, le prix du branchement correspond au coût de revient réel pour Nantes Métropole.

Prestation	Tarifs en € HT au 1er janvier 2017
Branchement eaux usées sous voie publique (1 ^{er} branchement)	2 199,00 €

Branchement eaux pluviales

En assainissement des eaux pluviales, les prestations réalisées pour le compte de tiers par Nantes Métropole ou ses prestataires, notamment les travaux de raccordement au réseau d'assainissement pluvial public, sont facturés au coût réel. Ce coût réel comprend le coût de revient des travaux et une majoration de 10 % pour frais généraux et de contrôle (part réelle du travail de la collectivité). Cette tarification est prévue par les délibérations du Conseil métropolitain des 10 décembre 2010 et du 11 avril 2011 en application de l'article R141-21 du Code de la voirie routière.

Contrôle des installations privées d'assainissement

A – Contrôles de raccordement des installations

Nantes Métropole est amené à effectuer des contrôles de raccordement des installations d'assainissement privées lors de mutations de propriétés ou lors de l'établissement d'arrêtés d'autorisation de déversement délivrés aux usagers non domestiques. Ces contrôles peuvent conduire à prescrire une mise en conformité des installations vis-à-vis de la réglementation en vigueur et plus particulièrement au règlement d'assainissement de Nantes Métropole. Les tarifs applicables au 1er janvier 2017 pour la réalisation de ces contrôles sont présentés ci-après. Ces tarifs intègrent, le cas échéant, le suivi de la mise en conformité.

Type de contrôle	Tarifs en € HT au 1er janvier 2017
Contrôle d'installation de type particulier (maison ou appartement)	68,21 €
Contrôle d'installation de type immeuble d'habitation collective (parties communes d'un immeuble uniquement)	94,68 €
Contrôle d'installation de type professionnel (hors industriel)	100,79 €
Contrôle d'installation de type industriel (par bâtiment industriel)	218,89 €

B – Contrôles de la qualité des effluents

Nantes Métropole est amené à effectuer des contrôles sur la qualité des effluents rejetés dans le réseau public d'assainissement. Les tarifs présentés ci-dessous concernent les contrôles prévus par l'article 7 « Déversements interdits » du règlement d'assainissement collectif qui met à la charge de l'utilisateur les frais de contrôle et d'analyse réalisés ponctuellement par Nantes Métropole lorsque le résultat de ces analyses démontre que les rejets ne respectent pas les interdictions prescrites en matière de produits déversés mais également les analyses et contrôles réalisés par Nantes Métropole dans le cadre des délivrances d'autorisation de déversement aux usagers non domestiques.

Type de contrôle	Tarifs en € HT au 1er janvier 2017
Usagers non domestiques – Catégorie 1 (analyse de base)	802 €
Usagers non domestiques – Catégorie 2 (analyses de base + bactériologie)	869 €
Usagers non domestiques – Catégorie 3 (analyses de base + hydrocarbures, métaux lourds, alcools et cétones)	1 226 €
Usagers non domestiques – Catégorie 4 (analyses de base + radionucléides)	969 €
Usagers domestiques, assimilés et non domestiques : prélèvement et analyses non conformes à l'occasion d'un contrôle ponctuel	-
• Prélèvement (systématique)	457 €
• Analyses (selon paramètres non conformes)	-
◦ Débit	212 €
◦ Température	3 €
◦ PH	3 €
◦ DCO	10 €
◦ DBO5	11 €
◦ MES	8 €
◦ N total (NTK, NO2, NO3)	19 €
◦ P total	11 €
◦ Métaux lourds série (Cr, Cr6, Ni, Fe, Cd, Cu, Al, Pb, Hg, Zn,	100 €

Mn, Sn, As)	
○ Cyanures	15 €
○ Chlorures	4 €
○ Sulfates	7 €
○ Sulfures	17 €
○ Alcools et cétones	125 €
○ Indice hydrocarbures – HCT (C5-C10 + C10-C40)	125 €
○ SEH	25 €
○ Bactériologie (coliformes totaux, E-Coli, entérocoques intestinaux)	66 €

Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

La PFAC constitue un droit d'accès au réseau d'assainissement collectif grâce auquel les usagers bénéficient de l'assainissement collectif. Elle n'est pas liée à des travaux de branchement, prestation faisant l'objet d'une facture distincte. La PFAC participe au financement de l'entretien, de la maintenance et du développement du réseau et des équipements de traitement des eaux usées. Elle est perçue auprès de tous les propriétaires d'immeuble ou d'habitation soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement (4 cas : construction neuve, démolition/reconstruction, extension de construction ou changement de destination, extension du réseau public lorsque l'habitation devient raccordable).

Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)	Tarifs en € par m ² de Surface Plancher (SP) créée ou réaménagée au 1er janvier 2017
Pour la partie de la surface de 0 à 300 m ² de SP	20,47 €
Pour la partie de la surface de 300 à 1000 m ² de SP	15,35 €
Pour la partie de la surface au-dessus de 1000 m ² de SP	10,24 €
Tarif à 25% du plein tarif - Faible usage égout	5,12 €

Traitement des matières de vidange, graisses, sables et matières viticoles

Les matières de vidange, graisses, sables et matières viticoles font l'objet d'un traitement spécialisé sur les sites de traitement des eaux usées de Tougas (Saint-Herblain) et de Basse-Goulaine. Les tarifs sont fixés en fonction des coûts d'exploitation et d'amortissement.

Station d'épuration de Tougas :

Libellé	Tarifs en € HT par tonne au 1er janvier 2017
Tarif de réception et traitement des matières de vidange	8,06 €
Tarif de réception et traitement des graisses	55,39 €
Tarif de réception et traitement des sables souillés	50,79 €

Station d'épuration de Basse-Goulaine :

Libellé	Tarifs en € HT par m ³ déversé au 1er janvier 2017
Tarif de réception et traitement des matières de vidange	8,06 €
Tarif de réception et traitement des matières viticoles	2,13 €

Interventions et travaux d'assainissement pour compte de tiers

L'opérateur public de l'assainissement de Nantes Métropole est amené à exécuter certains travaux chez des particuliers. Il s'agit d'interventions ponctuelles, effectuées le plus souvent en urgence, dans le cadre de l'astreinte, en accord avec les usagers et dans des situations nécessitant une intervention immédiate. Le choix est laissé à l'usager de faire intervenir un opérateur privé ou l'opérateur public. Ces interventions font l'objet d'une facturation. Les tarifs applicables au 1er janvier 2017 sont présentés dans le bordereau de prix suivant.

Libellé	Tarifs en € HT au 1er janvier 2017
1°) Véhicules de curage des égouts	
- interventions courte durée (<=3 h) H.T./heure	160,01 €
- intervention longue durée H.T./heure	128,05 €
2°) Véhicules d'intervention avec agent	
- par heure (H.T.)	78,42 €
3°) Passage caméra avec fourniture du rapport d'inspection	
- à l'heure pour besoin ponctuel (H.T.)	160,01 €
- au mètre linéaire (au-dessus de 80 ml) (H.T.)	2,16 €
- fourniture d'une cassette vidéo (H.T.)	17,79 €
4°) Location pompe (location facturée à la journée)	
- par jour (H.T.)	160,01 €
5°) Main d'œuvre	
Ingénieur (H.T. / heure)	43,05 €
Technicien principal (H.T. / heure)	33,19 €
Technicien (H.T. / heure)	28,65 €
Agent de maîtrise (H.T. / heure)	27,80 €
Agent technique (H. T. / heure)	24,61 €
Agent de salubrité (H.T. / heure)	23,06 €
Agent d'entretien (H.T. / heure)	21,79 €

Assainissement non collectif (redevance SPANC)

Afin d'assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif nouvelles et existantes, Nantes Métropole a mis en place en 2004 un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et créé, en application de l'article R2333-122 du Code général des collectivités territoriales, une redevance semestrielle pour en assurer le financement.

Tarif en € HT par semestre au 1er janvier 2017

19,21 €